

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par
Mme Benin, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« L'établissement »,

les mots :

« Le syndicat mixte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.